Vous coupez tout cela en faisant des morceaux uniformes, autant que possible, vous les trempez dans votre pâte à frire et vous les plongez dans une friture de saindoux bouillante. Lorsque la friture est de belle couleur, on la retire et on la sert sur une serviette pliée en quatre, avec quelques bouquets de persil frit. C'est excellent, et c'est un plat fort réjouissant à l'œil.

Lorsqu'on veut faire une friture de ce genre sans avoir de restes, il va de soi qu'il est facile d'acheter les ingrédients nécessaires que l'on fait préalablement cuire à part à l'eau salée. Dans ce cas, voici un bon choix : cervelles, ris de veau, pied d'agneau, tête de veau ,foie de volaille, choux-fleurs, salsifis, branches de céleri, fonds d'artichauts et même rondelles de pain préalablement trempées dans un peu de lait.

—×—

Nous n'allons pas quitter notre cuisine et cependant nous allons nous occuper de parfumerie.

Parfaitement.

Nous voulons préparer de la pâte d'amandes. Hein ! cela vous fait sourire, mes coquettes, il y a assez longtemps que vous me réclamez cette recette.

Eh bien ! attention, nous commençons.

On prend 500 grammes de bon savon blanc, on le râpe, puis on le met dans un vase en porcelaine, en le couvrant d'eau de rose ; on laisse reposer pendant deux ou trois jours.

On prend alors 125 grammes d'amandes douces, 32 grammes d'amandes amères émondées et pilées, on les ajoute ensuite au savon râpé et l'on place ce mélange dans une poêle, sur un feu très doux, en remuant sans cesse, avec une spatule de bois ; quand le savon forme des filaments autour de la spatule, on retire la poêle, on ajoute, si l'on veut, un parfum très doux, en remuant toujours le mélange, puis on fait refroidir sur un plat quelconque.

Quand la pâte est froide, on la découpe en morceaux.

TANTE ROSALIE.

VOULEZ-VOUS quelques bons conseils pratiques et économiques pour ce qui concerne votre cuisine, votre toilette, vos appartements, etc., etc. Achetez les volumes de Tante Rosalie, prix, 1 fr. 50, en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*. 8546

LES ARTS — LA MUSIQUE — LE THÉATRE

LES SALONS DE 1902

C'est encore au Salon des Artistes français que nous conduisons aujourd'hui nos lecteurs. Nous sommes à la

Salle XX. — De M. Félix Ziem, une grande composition officielle : la visite de l'escadre italienne par le Président de la République. De M. D. Maillart, fort beau portrait de Mgr Pelacot, évêque de Troyes ; une grande marine de M. Rene Ravaut, « retour à la côte », par un gros temps, d'impression juste et « Le vieux port de Marseille », avec sa note bien caractéristique de M. E. Petitjean, voila toutes choses qu'il faut voir.

Salle XXII. — M. Gustave Ravanne a une grande marine, « Embarquement au couchant » ; l'artiste a donné beaucoup de mouvement à cette composition. A noter également le portrait de M. Edmond Rostand, par M. E. Paseau.

Salle XXIV. — Voici l'une des rares compositions religieuses du Salon : « Auxilium christianorum », de de P.-H. Flandrin, œuvre de conviction. Un tableau, dans cette même salle, attire notre attention. Nous reconnaissons la note bien personnelle d'un paysagiste que nous avons toujours fort apprécié : M. José Weiss. Bien que la toile soit placée dans les conditions les plus désavantageuses, elle ne manque pas cependant d'arrêter le regard des connaisseurs. M. José Weiss s'attache toujours aux sites de la campagne anglaise d'assez monotone aspect, et cependant il émeut, car chacune de ses compositions a le charme d'une poétique mélancolie. Dans « Ancienne carrière, campagne du Sussex », il y a des effets de lumière sur les falaises crayeuses qui sont excessivement intéressants et justes ; l'eau a beaucoup de transparence, et le ciel est fait avec cette habileté qui se retrouve dans tous les paysages de M. José Weiss.

Salle XXVI. — « Les dentellières », de M. Joseph Bail sont, sans contredit, l'une des meilleures choses du Salon. Grâce à l'extraordinaire intensité de ses blancs, M. Bail arrive à éclairer ses personnages avec un éclat adouci qui saisit les yeux. Nous aimons dans « Premières communiantes à la Sainte-Table », de M. P. Blanchard, le sentiment qui a guidé la main de l'artiste. Le portrait de Mme Fallières, par Mlle Alice Leconte, est également à citer : beaucoup de distinction, toile d'une facture très franche et très solide.

Salle XXVIII. — Cette salle devrait s'appeler la salle Detaille, car le célèbre peintre militaire l'occupe seul par deux immenses compositions qui sont destinées à l'Hôtel-de-Ville de Paris. L'une « Enrôlements volontaires en 1792 », représente des jeunes gens, tout enflammés par une patriotique ardeur, courant vers l'estrade dressée sur le Pont-Neuf, pour signer, aux acclamations de la foule, les enrôlements volontaires. La seconde est moins mouvementée, à plutôt le cachet d'une cérémonie officielle : c'est « Réception à la barrière de la Villette des troupes revenant de Pologne en 1807 ». Le préfet Frochot, couronne de lauriers les drapeaux des différents régiments, pendant que des choristes chantent des hymnes à la gloire des vainqueurs.

Ces œuvres s'imposent à l'admiration par la science du groupement, la scrupuleuse exactitude des détails qui en font de véritables documents, et par de puissantes qualités de dessin et de coloration. « Très belles pages, — a-t-on dit, — les plus belles certainement depuis Gros et Horace Vernet. »

Salle XXX. — M. Léon Bonnat expose en cet endroit deux portraits de grande allure, M. J. Breton des paysages d'un impressionnisme qui empoigne, Mlle du Hem, une composition fort attachante, « Indigence ».

Nous avons noté également, « Les comices », de M. Henri Brispot. On sait avec quel esprit cet artiste traite le genre anecdotique. Une vieille femme gravit péniblement les degrés d'une estrade où ont pris place les autorités du comice agricole, afin de recevoir la récompense due à ses longs services. L'artiste s'est ingénié à traduire cette pensée de G. Flaubert : « Ainsi se tenait devant ces bourgeois épanouis ce demi-siècle de servitude. »

DE L'ÉPINETTE.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Suite de la séance du 24 mai 1902

—— Postes et Télégraphes. — Communication est donnée d'une lettre adressée par M. le Directeur des Postes du département du Nord, demandant l'avis de la Chambre sur quelques modifications et suppressions à apporter dans le service des articles d'argent en vue de diminuer l'attente du public aux guichets.

L'administration des Postes se dispose à supprimer les bons de poste qui, présentement, n'offrent aucune garantie aux expéditeurs, qui ne peuvent en obtenir le remboursement, et bien peu aux destinataires, puisqu'un bon de poste perdu est payable à vue à la première personne qui se présente au guichet d'un bureau de poste, sans justification aucune d'identité. Elle remplacerait ces bons par les mandats-poste actuels transformés et simplifiés de manière à permettre au public de s'en servir à volonté : 1° soit comme mandat-poste proprement dit, jusqu'à concurrence d'une somme de vingt francs avec désignation, sur le titre, du nom du destinataire inscrit par l'agent postal au moment de l'émission ; 2° soit comme valeur au porteur, c'est-à-dire sans nom de destinataire ou avec la simple mention « au porteur ». Dans les deux cas, le montant de la somme à payer au bénéficiaire serait porté sur le mandat par l'agent de la poste.

Dans le second cas, l'expéditeur serait encore libre, s'il n'avait pas fait porter la mention « au porteur » sur le mandat, d'y inscrire, avant l'expédition de son titre, le nom du bénéficiaire, après nouvelle réflexion ou à la suite de renseignements qui lui seraient parvenus inopinément.

La Chambre donne un avis favorable aux modifications proposées.

—— Revision de la liste électorale de la Chambre de Commerce. — M. Bossut-Pilchon est désigné pour faire partie de la Commission spéciale chargée de procéder à la révision des listes des électeurs des Chambres de Commerce.

—— Conseils consultatifs du travail : Proposition de loi Béranger. — Le Sénat est actuellement saisi d'une proposition de loi ayant pour objet le fonctionnement des Conseils consultatifs du travail. On aperçoit, en étudiant cette proposition, que les attributions qui sont indiquées comme devant être accordées aux Conseils en question sont sensiblement équivalentes à celles dont jouissent les Chambres de Commerce ; si donc ces attributions étaient définitivement adoptées, l'institution projetée ferait double emploi avec celles des Chambres de Commerce. Il y a là, semble-t-il, un inconvénient qu'il appartient au législateur d'éviter et qu'il évitera, en limitant le champ d'action des Conseils consultatifs du travail aux questions qui sont véritablement de leur compétence. A cet effet, M. le Président propose à la Chambre de Commerce de Roubaix de demander, à titre d'amendement, la substitution de la rédaction suivante au texte des trois derniers paragraphes de l'article premier du projet dont il s'agit, adopté par la Commission du Sénat :

« Leur mission est de donner aux pouvoirs publics les avis et renseignements qui leur sont demandés sur les questions qui concernent la législation du travail. Indépendamment des avis que le gouvernement a toujours le droit de leur demander, les Conseils du travail peuvent en émettre de leur propre initiative sur les changements proposés dans la législation du travail et résultant d'un projet de loi. » — Cette proposition est adoptée.

—— Conséquences de la loi du 30 mars 1900, relative au travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans l'industrie. — L'attention de la Chambre est appelée sur les conséquences de la loi du 30 mars 1900, portant modification de la loi du 2 novembre 1892, sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels. L'application de cette loi est présentée comme faisant ressortir de graves et nombreux inconvénients, notamment en ce qui concerne les industries saisonnières. La Chambre confie le soin d'examiner cette importante question à une Commission composée de MM. François Roussel, Emile Roussel, Florent Carissimo, Léon Olivier et Charles Pollet.

—— Mutuelle-Transport. — Sur la demande qui lui en est faite, la Chambre de Commerce décide de se faire inscrire au nombre des adhérents de la « Mutuelle-Transports », société pour l'étude et la défense des intérêts généraux corporatifs et particuliers, en matière de transports. Elle vote, à cet effet, une cotisation annuelle de 20 francs.

PARIS-LONDRES EN SEPT HEURES

Boulogne-sur-Mer, 4 juin. — Hier ont été inaugurés les nouveaux services rapides entre Paris et Londres, viâ Boulogne-Folkestone.

Le service du matin, partant de Paris à huit heures dix-huit, arrive à Londres à trois heures trente ; le service du soir, quittant Londres à deux heures vingt et inversement Paris à quatre heures, fait le trajet en six heures quarante-cinq.

Les voyages vers le Midi, l'Espagne et l'Italie seront abrégés de près d'une demi-journée.

A cette occasion, un grand banquet à l'hôtel de ville de Boulogne était offert par la municipalité et la chambre de commerce aux représentants des compagnies anglaises, de la compagnie du Nord et à la municipalité de Folkestone.

Des toasts ont été prononcés par MM. Durieult, préfet du Pas-de-Calais ; Farner, vice-conseil ; M. B. Peron, maire de Boulogne ; Farjon, président de la chambre de commerce ; Hottinguer, administrateur de la Compagnie du Nord ; Churchward, représentant du South-Eastern Railway ; le maire de Folkestone ; Roberts, président de la chambre de commerce britannique à Paris ; Duche, président de la chambre de commerce française à Londres.

PLUS D'ESPOIR

A Vincent, près de rendre l'âme,
On mande un docteur entendu ;
Vite il interroge sa femme :
— Usait-il du Congo, Madame ?
— Hélas ! non. — Cet homme est perdu.

Chronique Locale

ROUBAIX

LES BRASSEURS ET L'OCTROI

Le *Journal de Roubaix* a publié, il y a quelques jours, un document relatif à la perception des droits d'octroi dans les brasseries. Il s'agit d'un projet de convention entre les brasseurs de Roubaix qui acceptent les conditions nouvelles de l'exercice. L'administration municipale y est absolument étrangère.

Cependant, des esprits mal intentionnés, ont tiré de ce document, cette déduction extraordinaire : la municipalité veut supprimer l'exercice des brasseurs et rétablir l'abonnement. Oh ! l'art de savoir lire entre les lignes !

Eh bien, non, l'exercice n'est pas supprimé, comme on l'insinue ; c'est simplement le système de surveillance qui est modifié.

Dans sa séance du 30 décembre 1892, le Conseil municipal a voté l'exercice des brasseries avec la création de trente emplois nouveaux dans le personnel de l'octroi.

Du 1er janvier 1893 au 1er mai 1894, l'exercice a été pratiqué sous le régime de l'entrepôt, en suivant la fabrication des bières et en opérant des recensements. Fatigués de ce régime, les brasseurs ont sollicité de l'Administration, un arrangement qui consistait à renoncer aux recensements et à déposer dans les usines des registres de déclarations d'enlèvement que les brasseurs se délivraient eux-mêmes et remettaient aux préposés d'octroi de faction à la porte de chaque brasserie. Au 1er mai 1894, on créa encore dix nouveaux emplois pour pouvoir assurer ce service. Le nombre des agents employés à la surveillance des brasseries fut donc porté à quarante.

Ce *modus vivendi* dura huit ans, de 1894 à 1902.

A cette époque, les bières de l'intérieur produisaient en moyenne 540.000 francs par an, mais depuis l'application de la loi du 29 décembre 1897, application faite, comme on sait, le 1er juillet 1901, ces produits ne s'élèvent plus qu'à 300.000 francs approximativement. D'autre part, les frais de perception se montent à plus de dix-huit pour cent.

Ce taux était vraiment exagéré, c'est pourquoi l'Administration municipale, soucieuse des intérêts bien compris de la ville, a cru devoir modifier le système actuel de surveillance.

Tout d'abord, elle était résolue à appliquer le régime d'entrepôt et des rencensements abandonné le 1er mai 1894, mais, sur les instances des brasseurs et ne voulant pas se montrer moins conciliante que l'Administration précédente, elle a également consenti, comme celle-ci l'avait fait, à accorder, à titre d'essai, un régime moins vexatoire et moins inquisitorial que l'exercice par recensements.

Elle a remplacé les plantons par des boîtes placées à chaque brasserie. La surveillance sera aussi active que précédemment, avec cet avantage appréciable que les frais de perception ne s'élèveront plus qu'à neuf pour cent au lieu de dix-huit pour cent. Il est bien entendu qu'en cas d'infraction de la part des brasseurs, on reviendrait immédiatement au régime appliqué du 1er janvier 1893 au 1er mai 1894, date à laquelle l'Administration précédente y a renoncé pour accorder aux brasseurs le système actuel qui est trop coûteux.

Au lieu d'employer à ce service spécial trente-huit agents, on se contentera de vingt préposés ; les autres seront employés à empêcher la fraude sur les alcools et divers produits, fraude qui peut se faire si facilement dans une ville ouverte comme Roubaix.

UNE RÉPONSE. — Le bureau de l'Association amicale des Anciens élèves de M. Aristide Faidherbe, institution publique, à Roubaix, nous communique avec prière d'insérer, la copie d'une lettre adressée à l'*Egalité* en réponse aux grotesques attaques du journal socialiste contre M. Faidherbe. Voici la lettre :

Roubaix, le 4 juin 1902.

Monsieur le Directeur
de l'« Egalité de Roubaix-Tourcoing »,

Il paraît qu'il va y avoir un véritable scandale à l'Ecole Nationale ; c'est du moins ce que nous apprend dans vos colonnes en tête de la « Chronique locale » la plume de M. « Jean du Pile ».

Nous ne connaissons pas ce M. « Jean du Pile » mais on nous a certifié que ce pseudonyme cachait le nom d'un instituteur de la ville. Si cela est vrai, nous nous étonnons grandement de pareils procédés : un homme qui est chargé de l'éducation morale et civique des enfants doit au moins leur apprendre la franchise et la loyauté ; pour cela, il doit prêcher d'exemple et combattre ses adversaires à visage découvert. Sous le voile de l'anonymat, il est facile de critiquer des collègues et de recevoir (soi-disant) des lettres de félicitations pour des articles qu'on n'ose pas signer parce qu'on n'ose en prendre la responsabilité.

Eh bien ! n'en déplaise à M. « Jean du Pile », nous disons que nous, les anciens élèves respectueux de M. Aristide Faidherbe, nous ne trouvons pas du tout l'aventure étrange ; nous trouvons au contraire qu'un gouvernement, quel qu'il soit, s'honore en décorant un homme qui a passé sa vie à élever et instruire des enfants, qui s'est usé à cette tâche, qui s'est même rendu gravement malade tout dernièrement en prodiguant son dévouement et sa science, malgré les conseils de son médecin.

« Professionnellement, M. Faidherbe n'est pas d'une valeur qui s'impose ! » dit M. « Jean du Pile ». Et cependant, combien de professeurs à Roubaix jouissent d'une estime aussi grande que la sienne ? Combien ont pu faire pour leurs anciens élèves autant de bien qu'il n'en a fait ? Et combien de jeunes gens sont arrivés à se créer une position par les principes, l'éducation et l'instruction qu'ils ont reçus de M. Aristide Faidherbe !

Ah ! non, c'est vrai ; il ne s'impose pas comme homme : c'est un modeste, un travailleur, un dévoué ; c'est celui qui ne cherche sa récompense que dans le succès de ses élèves. Mais sa science et sa façon d'éduquer s'imposent ; tous nous le reconnaissons. Il n'y a peut-être que M. « Jean du Pile » qui l'ignore !

Si M. « Jean du Pile » avait fait une enquête sérieuse, il saurait que M. Aristide Faidherbe professe depuis 34 ans, qu'il est directeur de la rue Brézin depuis 25 ans et qu'il enseigne les sciences à l'Ecole Nationale depuis 24 ans.

Si celui-là est une nullité, il a fallu que ses maîtres, les inspecteurs, le surveillent bien peu et qu'ils soient eux-mêmes des esprits bien inférieurs. En 25 ans, ils n'ont pu juger que cet homme-là n'avait aucune valeur, qu'il ne pouvait décemment faire de bons élèves, qu'il était nul comme esprit et comme science et qu'il n'était pas une valeur qui s'impose !!!

Nous disons à M. « Jean du Pile » que cette fois nous trouvons l'aventure étrange et que nous n'y comprenons plus rien !

Si M. « Jean du Pile » avait continué son enquête toujours sérieuse dans le quartier de l'Epeule, il saurait aussi que tous les pères de famille, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'hésitent pas et n'ont jamais hésité à confier leurs enfants au directeur de la rue Brézin, sachant que leur éducation était en bonnes mains et que jamais, jamais, M. Faidherbe n'a fait d'incursion dans la politique, qu'il a toujours suivi exactement les programmes qui lui étaient tracés et que ses chefs lui ont toujours donné d'excellentes notes.

Mais !... (car il y a un grand mais !), il paraît que M. Aristide Faidherbe est un clérical ; qu'il a fait élever ses enfants dans des écoles congréganistes, qu'il « pris des attitudes outrageantes envers ses collègues, en un mot qu'il est un « calotin ! »

M. « Jean du Pile » est très mal renseigné. M. Faidherbe a un fils qui fait son stage d'étudiant en médecine et « qui suit depuis quatre ans les cours de la Faculté de l'Etat ».

Où est quand, M. Faidherbe a-t-il pris des attitudes outrageantes envers ses collègues ? Ces derniers sont tous là pour protester et nous mettons au défi l'auteur de l'article de citer un fait ou une parole.

Autre chose : M. Faidherbe serait le protégé de M. Motte qui récompenserait ainsi des services électoraux. C'est bien se méprendre sur la valeur de ces deux hommes qui n'auraient sans doute jamais pensé qu'on pût écrire pareille sottise ! Nous pouvons certifier que M. Faidherbe n'a jamais fait de démarches auprès de M. Motte à ce sujet, ni auprès d'autres personnes ayant plus ou moins d'influence. Sa modestie bien connue et son dévouement à la cause de ses élèves l'en auraient empêché.

Nous laissons à M. « Jean du Pile » ses façons littéraires lorsqu'il parle de « rabatteurs » des écoles flamiddiennes » et autres aménités du même acabit. L'éducation que nous avons reçue de M. Aristide Faidherbe ne nous permet pas de suivre l'auteur de l'article à travers les grossièretés qu'il décoche à notre ancien maître.

Pour en terminer, nous demanderons à M. « Jean du Pile » qu'il veuille bien se renseigner auprès des professeurs de l'Ecole Nationale et il verra que « tous » désirent que M. Faidherbe reçoive les palmes académiques.

M. « Jean du Pile » aura fait un article de « Jean qui grogne » ; il en sera pour ses frais : il restera Gros-Jean comme devant !

Nous espérons, Monsieur le Rédacteur, que votre impartialité voudra bien insérer cette réponse à l'endroit où a paru l'article en question et vous présentons l'assurance de notre considération.

Pour l'Association des anciens élèves de M. Aristide Faidherbe : le président, E. DUSART.

PARMI LES ARCHITECTES récompensés au Salon des artistes français, nous relevons le nom de M. Louis Charles, ancien élève de l'Ecole Nationale des arts industriels de Roubaix et élève à l'Ecole des Beaux Arts de Paris. — Louis Charles, qui avait été reçu au Salon pour un envoi de relevés archéologiques, vient d'y recevoir une mention honorable.

UNE RÉUNION DE LA COMMISSION MIXTE DES EAUX. — Mercredi, à deux heures, s'est tenue à la Mairie, une réunion de la Commission mixte des eaux de Roubaix-Tourcoing. Etaient présents : MM. Browaeys, adjoint au maire, César Gaydet et Delattre, conseillers municipaux, Salembien et Cordier, adjoints au maire de Tourcoing, Colson, conseiller municipal de cette ville, et Nourtier, directeur du service des eaux. La réunion a duré jusqu'à six heures et demie. Aucune décision importante n'a été prise.

LA CHAMBRE SYNDICALE DE LA BOUCHERIE ET DE LA CHARCUTERIE REÇUE PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE. — Des délégations de la Chambre Syndicale de la Boucherie et de la charcuterie en gros ont été reçues, mardi après-midi, à la Mairie, par M. Deschodt, adjoint au maire.

Au cours de l'entrevue, on a agité la question de l'entrée à Roubaix des viandes foraines provenant principalement des abattoirs de Lille. Les bouchers chevilleurs ont demandé qu'on fasse respecter d'une façon plus stricte les règlements municipaux à cet égard. Les bouchers détaillants, au contraire, réclament une modification à ces règlements ; ils voudraient que toute viande ayant déjà été vérifiée par un inspecteur, puisse rentrer à Roubaix sans avoir les poumons adhérents aux quartiers, ce qui, à présent, est prescrit par un arrêté municipal.

M. Deschodt a promis d'examiner la question avec le plus grand soin, de façon à concilier les intérêts de tous.

UN INCIDENT D'ATELIER. — M. Charles Pollet nous écrit que c'est un simple incident d'atelier qui s'est produit dans sa retorderie de la rue Watt. La seule réclamation exprimée par les dix-neuf ouvrières soigneuses concernait la révision des tarifs appliqués précédemment.

UN OUVRIER TOMBE D'UN ÉCHAFAUDAGE A L'ÉGLISE DU SACRÉ-CŒUR. — Un accident, qui aurait pu avoir des conséquences très graves, s'est produit, mercredi soir, vers cinq heures, dans les chantiers de l'église du Sacré-Cœur qu'on agrandit actuellement.

Un ouvrier voutier, Antoine Plazanet, âgé de 20 ans, demeurant rue Galvani, travaillant pour le compte de M. Fabre, entrepreneur de voutes d'église à Paris, était occupé sur un échafaudage, à sept mètres du sol. Tout à coup, une des planches sur lesquelles était placé l'ouvrier, bascula et le malheureux fut précipité dans le vide.

Ses camarades de travail se précipitèrent à son secours, le croyant tué sur le coup. Mais, heureusement, Antoine Plazanet ne s'était fracturé que le pied droit. M. le docteur Druesne, appelé en toute hâte, est venu lui donner des soins sur le chantier même ; il a relevé, outre la fracture du pied, des contusions au poignet droit et sur le dos. Le blessé a été admis à l'Hôtel-Dieu.

UN CLAPIER DÉVALISÉ. — La nuit dernière, un malfaiteur a pénétré dans la cour de la maison de M. Adolphe Vercautren, rue Jacquart, 70, et a enlevé dans le clapier cinq jeunes lapins d'une valeur totale de cinq à six francs.

UNE TRISTE FIN. — Mardi matin, vers dix heures et demie, un ouvrier de la teinturerie de MM. Grulois frères, rue du Pile, Henri Massée, âgé de 59 ans, demeurant boulevard de Mulhouse maison Leconte, se trouvait dans les cabinets d'aisance de l'usine en même temps qu'un jeune ouvrier Alfred Ladsous, âgé de 17 ans. Par manière d'amusement il voulut lui frotter la figure avec un morceau de papier. L'autre le repoussa et lui lança un coup de pied. Henri Massée commit alors une imprudence : oubliant qu'il était atteint d'une double hernie, il souleva à bout de bras le jeune homme de terre, puis retourna à son travail.

Un peu plus tard, Massée ressentit une indisposition et on dut le reconduire à son domicile. Un médecin, appelé aussitôt, ne constata rien de grave et prescrivit à l'ouvrier cinq à six jours de repos. Mercredi matin, Henri Massée souffrait beaucoup plus : aussi M. Grulois, son patron, fit-il appeler M. le docteur Lepers, qui se rendit en compagnie de M. le docteur Picquet, à la demeure du malade, mais à leur arrivée, l'ouvrier teinturier était mort.

Les deux praticiens ont examiné le corps et n'ont trouvé aucune trace de violence ; ils ont conclu à une mort naturelle, due à un étranglement de hernie.

DISPARITION DE DEUX ENFANTS. — Deux enfants âgés de 3 ans et demi et de cinq ans, Lucien Deladrouse et Alfred Vandeputte, ont quitté, mardi, à sept heures du matin, le domicile de leurs parents, rue Cadot, 97, et n'ont plus reparu depuis. Le plus âgé est brun, l'autre blond ; tous deux sont habillés de noir.

LES MÉNAGÈRES feront bien de penser à leur beurre de provision, et de se rappeler que la laiterie d'Oostcamp garantit la pureté et la parfaite conservation de ses beurres.

Adresser au plus tôt les commandes, rue du Bois, 13.

Prix du beurre salé mis en pots : 3 fr. 30 le kilog.

Après le 10 juin, les prix seront augmentés, se hâter.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un fileur de l'établissement de MM. Henri Ternynck et fils, fabricants, a eu la main gauche comprimée par son métier. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier, Julien Delneufcourt, âgé de 37 ans, demeurant rue Ingres, et lui a prescrit quinze jours de repos.

— Henri Mayeux, tisserand, âgé de 41 ans, demeurant rue du Chemin de Fer, a été blessé à la main gauche par un coup de bras de chasse de son métier. M. le docteur Picquet a examiné l'ouvrier qui travaille pour le compte de M. Henri Pattyn, fabricant, et lui a ordonné six jours de repos.

— Dans l'atelier de construction de M. Antoine Destombes, l'un des ajusteurs, Edouard Vandorme, âgé de 36 ans, demeurant rue de la Blanche-Porte, à Tourcoing, s'est blessé en soulevant un cylindre. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Cuisset.

— A la filature de MM. Alfred Motte frères, un mécanicien, Auguste Blanquart, âgé de 20 ans, demeurant Grande-Rue, s'est contusionné les reins en soulevant une pièce de fer. M. le docteur Godefroy lui a ordonné huit jours de repos.

— Au peignage de la Société anonyme de la rue du Collège, un apprenti-peigneur, Leon Longlé, âgé de 15 ans, demeurant rue de la Longue-Chemise, s'est blessé au pouce gauche pendant son travail. Huit jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Montaigne.

— Un dégraisseur, Charles Meurisse, âgé de 57 ans, demeurant rue de l'Alouette, cour Parvaeque, a eu la pulpe de l'auriculaire gauche sectionnée entre deux rouleaux en fer. M. le docteur Lepers a examiné l'ouvrier qui est occupé dans la teinturerie-apprêt de M. Emile Roussel, et lui a ordonné un mois de repos.

— Dans l'atelier de construction de MM. Delattre et Paulus, un tourneur, Gustave Duterte, âgé de 59 ans, demeurant rue Labyrinthe, a eu l'avant-bras droit fracturé, par la chute d'un arbre de transmission qu'il manœuvrait. M. le docteur Carette lui a ordonné six semaines de repos.

— Albert Malliez, peintre, âgé de 24 ans, demeurant rue Franklin, s'est blessé à la jambe gauche en tombant. M. le docteur Godefroy a examiné l'ouvrier qui travaille dans la tonnellerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux frères, et lui a prescrit dix jours de repos.

— Un manœuvre de la Compagnie Nouvelle des Tramways de Roubaix-Tourcoing, Edgard Devernay, âgé de 25 ans, demeurant rue Archimède, a été blessé à l'avant-bras droit par la manivelle du frein d'une voiture. Quelques jours de repos lui ont été prescrits par M. le docteur Lepoutre.

A QUI LA BALADEUSE ? — Mardi, vers minuit, les agents de sûreté Souffleet et Gaillet, qui faisaient une ronde rue de la Gare, ont trouvé une baladeuse abandonnée portant, sur l'un des côtés, ce mot écrit à la craie blanche : B. Briet. Ils l'ont remisée à l'Hôtel des Pompiers.

ENTERREMENT DU JEUDI 5 JUIN. — M. René Willot, 4 heures, église Saint-Martin.

OBIT DU MEME JOUR. — Mme Lucien Vandenhole, née Sophie Taupe, 9 heures, église Saint-Jean-Baptiste.

Mes CHOMBART-PAYEN, 7 et 9, rue du Bois, Roubaix. Confections pour dames et enfants. Jaquettes et Collets. Robes. Costumes-tailleur. Jupes. Jupons. Corsages. Peignoirs. Grand choix de lingerie, trousseaux et layettes.

BEURRE PAUL. — Seul dépôt pour Roubaix : 1, rue Pollart ; arrivages tous les jours. Produit irréprochable. Beurre en mottes, 1 fr. 30 la livre ; en pièces, 1 fr. 50. Téléphone 844. Beurre provision, 2 fr. 95 le kilo. 3718

ON TROUVE à la Librairie du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue :

Des règlements de jeu de fléchettes ;
Des règlements de jeu de piquet. 7307

N'oubliez pas de réclamer partout les COUPONS-PRIMES (Rouges). 4128

Communications

ROUBAIX. — Combattants de 1870-71 (l'Ancienne). — Réunion trimestrielle et obligatoire dimanche prochain 8 juin, à six heures du soir, au Café Pandore. Paiements des cotisations du troisième trimestre 1901-1902.

—— « Fanfare Delattre ». — Répétition, vendredi prochain, 6 courant, à neuf heures précises, café Pandore.

« Fanfare du Centre ». — Répétition générale, vendredi, 6, à neuf heures, des morceaux à exécuter aux concerts.

CROIX

LA SITUATION FINANCIÈRE. — M. Desbarbieux, maire de Croix, nous adresse une lettre en réponse aux articles parus dans ce journal sur la situation financière. Nous publions seulement la partie qui se rapporte à l'objet de la controverse :

» Monsieur le Directeur
du « Journal de Roubaix ».

» En réponse à vos différents articles sur le prétendu déficit de la commune de Croix, que, seule, la minorité du Conseil municipal a su découvrir, j'ai l'honneur de vous demander où vous trouvez qu'il y a déficit. En effet, le budget additionnel de 1902, dans lequel figurent tous les reports du compte administratif, donne en recettes 25.611 fr. 59 ; en dépenses 25.611 fr. 21 ; soit 0 fr. 38 d'excédent de recettes.

» Vous citez qu'on a fait appel à tous les moyens pour cacher à la population que la commune ne peut plus payer ses dettes » et vous invoquez le mot du citoyen Forter, disant : « Nous avons été cinq mois sans argent. »

» M. Deleporte ayant demandé pourquoi les 8.185 fr.93 d'éclairage et les 8.655 fr. 46 de l'assistance médicale gratuite n'avaient pas été payés, le citoyen Forter lui a répondu : « C'est pour la raison que les feuilles de contributions de 1902 n'ayant été remises aux intéressés qu'en avril, M. le Percepteur n'avait pu allouer les centimes de 1902 à la commune de Croix ; il avait donc fallu, pour assurer les traitements des mois de janvier, février et mars, faire report des sommes précitées au budget additionnel de 1902. »

» Si la commune ne peut plus, comme vous le dites, payer ses dettes, je vous serai très obligé de me faire connaître les noms des fournisseurs auxquels l'Administration municipale a refusé de payer leurs fournitures.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1902 — N° 12

LES SEPT HOMMES ROUGES

PREMIÈRE PARTIE

(SUITE)

L'homme frappa deux petits coups à la loge du concierge, et comme si celui-ci eût obéi à un signal convenu, il tira le cordon et l'un des lourds battants de la porte cochère s'entrouvrit.

Alors, l'homme disparut sous le porche, et l'on entendit la porte se refermer.

— Oh ! je saurai où il va à pareille heure ! se dit Ricardo.

Et il s'empressa de gagner la rue.

Ricardo Gomez s'était sans doute trompé dans ses suppositions à l'égard de Jacques Brémond, car, à peine eut-il quitté le couloir mystérieux d'où il épiait le jeune homme que celui-ci, jetant dans la cheminée le bout de son cigare, se leva de la chaise longue sur laquelle il était couché, prêta une oreille attentive et, n'entendant aucun bruit dans l'hôtel, dit tout haut :

— L'heure est arrivée !

Il se vêtit d'un paletot, ouvrit un meuble, en retira un révolver, s'assura que l'arme était chargée et le mit dans sa poche.

Puis il descendit, se fit ouvrir la porte et marcha à pied jusqu'au boulevard.

Quelle que soit l'heure de la nuit, on est toujours à peu près certain de trouver des voitures sur le boulevard des Italiens.

Jacques Brémond trouva facilement ce qu'il cherchait.

En face de la Maison-Dorée, il monta dans un coupé attelé d'un vigoureux cheval.

— A l'heure, dit-il au cocher.

— Où faut-il vous conduire ?

— Faubourg Saint-Antoine, 27.

La voiture partit.

Mais tout à coup une pensée traversa le cerveau de Jacques Brémond.

Il se retourna, leva le petit rideau qui couvrait le vasistas du coupé et vit une seconde voiture qui roulait à vingt-cinq pas de la sienne.

Il fit jouer le timbre, et le cocher arrêta son cheval.

— Attendez un instant, dit Jacques Brémond à son conducteur.

De nouveau, il vint se placer au vasistas et reconnut que la seconde voiture, imitant la manœuvre de la première, s'était également arrêtée.

— Plus de doute ! pensa Jacques Brémond, je suis suivi !

Il mit la tête à la portière et dit tout bas au cocher :

— Un louis de pourboire si vous échappez à la voiture qui est derrière nous et qui a mission de nous suivre.

— C'est facile, répliqua le cocher, et ça ne va pas être long. Fiez-vous à moi.

Il reprit sa course, mais cette fois de l'allure la plus lente. Seulement lorsqu'il fut arrivé au faubourg Montmartre, au lieu de suivre la ligne droite, il tourna rapidement à gauche, et lançant son cheval au galop, parcourut le faubourg jusqu'à la rue Geoffroy-Marie, s'engagea dans la rue Montyon, puis dans la rue de Trévise, fit un nouveau crochet et finalement se trouva rue Bergère.

Là, il interrompit sa course et attendit.

L'espion avait perdu la piste.

— Ça n'est pas plus malin que ça, dit le cocher avec un gros rire.

— Très bien ! Maintenant en route, je suis pressé.

Arrivé au n° 27 du faubourg Saint-Antoine, Jacques Brémond descendit de voiture et fouilla dans sa poche.

— Comment, bourgeois, je ne vous ramène pas ?

— Non, répliqua le jeune homme, j'ai changé d'avis. Voici le prix de l'heure et le pourboire promis. Je vous remercie.

— Il se méfie de moi, pensa le cocher. C'est dommage ! A ce prix-là, je le promènerais volontiers toutes les nuits.

La maison en face de laquelle se trouvait Jacques Brémond était une de ces immenses ruches industrieuses, comme il en existe un si grand nombre dans le faubourg Saint-Antoine, qui résume, presque à lui seul, toute la fabrique de meubles du monde entier.

La façade était sillonnée d'enseignes du rez-de-chaussée au quatrième étage. A droite et à gauche de la porte d'entrée se trouvaient deux boutiques. Sur l'une d'elles, grâce à la lumière du gaz, on pouvait lire :

CRÉDIT GÉNÉRAL DE FRANCE
Succursale A

Jacques Brémond resta un instant attentif sur le trottoir, regardant à droite et à gauche.

La rue était déserte.

Alors il s'approcha de la boutique succursale A du Crédit général de France, et, sur la devanture métallique, frappa quatre coups secs de certaine façon.

Une voix qui semblait partir du trottoir demanda :

— Est-ce toi Jacques ?

— C'est moi, Pascal, ouvre !

Aussitôt le bruit d'une clef manœuvrant dans une serrure se fit entendre, la porte s'entre-bâilla, et la même voix qui tout à l'heure s'était adressée à Jacques Brémond dit de nouveau :

— Entre vite.

Jacques Brémond se glissa dans l'entre-baillement et la porte se referma sur lui.

Quel mystère cachait cette démarche du mari d'Ida dans une succursale de la grande société financière dirigée par le comte de Roddes ?

C'est ce que nous saurons plus tard.

VI

L'introducteur de Jacques Bremond le prit par la main, lui fit traverser la pièce obscure, ouvrit une porte, et les deux personnages se trouvèrent dans une petite salle à manger qui faisait suite au b